



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 67/31

RAFFERMISSEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Texte d'une allocution prononcée par le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, aux réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, à Rio de Janeiro, le 27 septembre 1967.

...Je passe maintenant à la question de l'ordre du jour. Son article le plus important, en ce qui concerne le Fonds monétaire international (FMI), est la résolution traitant de l'établissement dans le cadre du Fonds d'une nouvelle facilité consistant en des droits de tirage spéciaux et destinée à répondre à l'occasion au besoin d'un supplément aux avoirs de réserves actuels. Grâce à des consultations suivies avec l'administrateur représentant le Canada auprès du Conseil du FMI et par suite de notre adhésion au Groupe des Dix, le Canada a aidé à élaborer le projet contenu dans la résolution. Bien que ce projet ne soit pas entièrement en harmonie avec les opinions énoncées au Canada, nous l'appuyons fortement et je vais brièvement vous expliquer pourquoi.

Le volume total des avoirs de réserves aux mains des autorités monétaires nationales dépendait principalement, jusqu'ici, de l'approvisionnement d'or conservé à des fins de réserve ainsi que de l'état de la balance des paiements et des politiques adoptées par quelques grands pays à l'égard de leurs réserves. Le monde moderne reconnaît mieux maintenant l'insuffisance d'un tel régime. Un certain nombre d'arrangements appropriés convenus au cours des années récentes ont réussi à étayer le régime chaque fois que des chocs subits le menaçaient. Toutefois, un remaniement plus profond s'imposait afin d'assurer que l'ensemble des réserves de première ligne du système des paiements internationaux soit confié à la gestion positive des nations du monde, agissant de concert pour satisfaire leurs besoins combinés. Comme l'a dit le Directeur général, la communauté internationale devrait être en mesure de contrôler les réserves au lieu de laisser les réserves contrôler la communauté.

La réglementation de la liquidité internationale globale sera assurée si l'on crée, sous forme de montants contrôlés, un complément aux avoirs de réserves existants. On décidera plus tard des montants à établir pour une période de cinq ans, en se basant sur l'ensemble des besoins prévus par les pays membres et sur l'approvisionnement réel prévu d'or et de réserves de devises.

Il est essentiel au bon fonctionnement de ce régime que le supplément d'avoirs de réserves soit facilement acceptable aux yeux des autorités monétaires

nationales qui devront détenir ce supplément et s'en servir pour faire des échanges entre eux. Il faudra aussi que le monde en général soit convaincu de son utilité. A cette fin, on doit créer des droits de tirage spéciaux qui seront placés dans un compte à part auprès du Fonds monétaire international; les pays membres ayant des problèmes de balance des paiements pourront s'en servir sans compromettre ou engager leur politique intérieure, pour échanger des devises convertibles avec le Fonds ou entre eux. Ces droits de tirage spéciaux revêtiront certains aspects caractéristiques, soit un taux d'intérêt modéré et une garantie à la valeur-or, qui les rendront attrayants. La transférabilité sera garantie par les engagements que prendront les pays membres d'utiliser ces nouveaux droits de tirage en proportion de leurs autres réserves et de les accepter jusqu'à concurrence de maximums passablement élevés.

Un autre aspect du projet qui aidera à le faire accepter et à assurer sa transférabilité réside dans le fait que les pays qui utiliseront le supplément jusqu'au point maximum de leur allocation devront restaurer ou "reconstituer" une partie de leur portefeuille original. Nous aurions préféré que le projet ne contienne pas cette disposition particulière car, à notre avis, le régime fonctionnerait mieux si les autorités monétaires considéraient cette nouvelle facilité comme pouvant être utilisée aussi librement que leurs autres avoirs de change étranger. Évidemment, tôt ou tard, toutes les réserves doivent être reconstituées par les méthodes de rajustement ordinaires pour que les pays puissent remédier aux déséquilibres fréquents de leur balance des paiements. Malgré tout, le projet offre assez de souplesse pour pouvoir être adapté à la lumière de l'expérience acquise.

Le nombre très étendu des pays membres du Fonds assurera que la réglementation de l'approvisionnement de liquidité non conditionnelle du monde corresponde aux besoins de l'ensemble. Les arrangements selon lesquels les membres doivent accorder leurs opinions avant d'en venir à des décisions d'importance majeure nous forceront à marcher de l'avant résolument dans la réalisation de cette mesure hardie. De même, le rôle de premier plan que devra remplir le Directeur général du Fonds en obtenant l'accord essentiel et en combinant le nouveau régime avec l'approvisionnement de liquidité conditionnelle est très important. Le Fonds possède plus de 20 ans d'expérience dans l'exploitation des limites de la coopération financière internationale et le personnel du FMI a appris à se servir à la fois d'imagination et de prudence en abordant les problèmes d'un organisme aussi varié que le sien. Entretemps, le Fonds a évolué afin de se conformer aux changements dans les besoins des divers pays du monde. L'administration patiente et sage du Directeur général actuel me convainc qu'il est tout désigné pour assumer le lancement de cette nouvelle initiative. Je viens de vous donner les principaux motifs qui poussent le Canada à accorder un appui vigoureux et enthousiaste à la création d'une facilité de réserves au sein du Fonds.

La résolution prévoit un rapport concernant les modifications aux statuts et aux règlements que le comité exécutif pourrait recommander en plus de celles dont on devra convenir pour établir une nouvelle facilité. Ces deux types de modifications feront, comme il se doit, l'objet de deux rapports distincts, et ils auront la même date-limite, mais la résolution ne prévoit pas que l'adoption du projet de droits de tirage spéciaux dépende de l'acceptation des autres modifications à l'accord du Fonds. Je ne saurais trop insister sur l'importance de rédiger ces deux rapports le plus tôt possible. A notre avis,

il est de toute première importance que l'établissement de la nouvelle facilité qui nous est proposée durant cette réunion ait lieu sans délai,

La création de cette facilité représentera un progrès marqué dans le raffermissement du système monétaire international. Il ne faut pas toutefois y voir une panacée universelle. Si certains pays persistent à mal diriger leur régime économique, la gestion la plus parfaite qui soit de l'approvisionnement en liquidités internationales ne pourra les protéger des conséquences, ni eux-mêmes ni leurs vis-à-vis commerciaux. Les déséquilibres de la balance des paiements demeureront l'une des manifestations les plus évidentes et les plus inquiétantes d'une mauvaise administration. Par contre, une gestion améliorée de la liquidité internationale favorisera des conditions propices à un bon rajustement des politiques nationales. Le souple fonctionnement du système international continuera à dépendre essentiellement de la politique nationale de chacun de nos pays.

Le Canada a eu sa part de difficultés en cherchant à trouver un juste équilibre de politiques en vue d'atteindre les buts qu'il s'est fixés. Pendant plusieurs années, le personnel du FMI a étudié avec nous, au cours de nos consultations annuelles et d'une façon très ouverte et très approfondie, les problèmes qui entourent la formulation des politiques financières et monétaires appropriées aux besoins de l'économie canadienne. Au cours de l'année écoulée ou des dix-huit derniers mois, nous avons réussi à éloigner l'économie canadienne d'un taux de croissance insoutenable pour la mener vers un rythme convenant à nos moyens, sans pour cela interrompre entièrement notre expansion. Dans l'intervalle, nos importations ont continué à croître. Il est clair cependant que nous avons mieux réussi à soutenir notre croissance économique qu'à assurer la stabilité des coûts et des prix. Nous nous proposons toutefois d'allier une croissance continue à la stabilité des prix; je doute d'ailleurs qu'à la longue il soit possible d'atteindre l'une sans l'autre. Nous comptons également nous servir de tous les moyens à notre disposition pour rétablir l'équilibre.

Permettez-moi maintenant d'aborder les questions qui se rattachent au groupe de la Banque mondiale. La plus importante concerne la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA). Il faut s'entendre sur la portée et les conditions de cette reconstitution.

Le gouvernement canadien n'a pas pris de décision définitive quant à l'étendue que doit atteindre ce réapprovisionnement. Je ne doute pas que, lorsqu'il sera prié de le faire, il se laissera guider surtout par les besoins des pays en voie de développement et par leur aptitude à bien utiliser l'aide qu'on leur donne. Comme je l'indiquais lors de la réunion de l'an dernier, nous croyons que l'IDA devrait obtenir de nouveaux fonds d'un montant notablement plus élevé que le chiffre actuel. Il y a quelque temps, le président de la Banque mondiale recommandait un chiffre d'un milliard de dollars par année pendant trois ans; on a aussi discuté une alternative comportant une augmentation graduelle qui atteindrait la troisième année un milliard, et s'établirait sur trois ans à une moyenne de 800 millions de dollars.

Une augmentation d'un milliard de dollars par année de l'autorisation d'engagement de l'IDA impliquerait un virement supplémentaire de fonds des pays développés, de l'ordre de 750 millions de dollars par année, soit environ \$1.25 par tête; une augmentation jusqu'à concurrence de 800 millions entraînerait un

virement de 550 millions, ou près de 90 cents par tête. Il serait difficile d'affirmer que l'une ou l'autre de ces augmentations est excessive si on les rapproche des revenus actuels de \$2,000 par tête dans les pays développés et de \$160 par tête dans ceux qui sont en voie de développement, ou de l'augmentation annuelle prévue pour ces revenus, soit \$70 et \$3 respectivement.

Les pays plus fortunés qui peuvent partager leurs richesses avec d'autres, font face à des problèmes budgétaires et à des difficultés résultant de la balance des paiements. Ces problèmes et ces difficultés continueront probablement d'exister et devront être surmontés. Il est toujours tentant de diminuer l'aide extérieure car c'est là l'un des moyens les plus faciles et les plus rapides de rétablir l'équilibre. Et pourtant, comme je le mentionnais l'an dernier, nous devrions pouvoir diriger nos affaires de façon à effectuer ces virements aux fins de l'aide extérieure sans surcharger nos économies. On admettra, j'en suis sûr, que la lutte faite à la famine, la maladie, l'ignorance et la pauvreté dans les régions les plus miséreuses du monde doit se poursuivre sans relâche et aller toujours en augmentant. Ceci ne sera pas possible si la quantité d'aide fournie est classée comme poste résiduel dans la planification nationale.

Dans les circonstances actuelles, il faudra peut-être ajouter au réapprovisionnement de l'IDA certaines garanties de protection de la balance des paiements. Nous ne préconisons pas ces garanties mais nous sommes prêts à les accepter si elles permettent un niveau de réapprovisionnement de l'IDA plus élevé. Ces garanties ne devraient pas changer l'obligation qu'a un pays d'accorder plus d'aide mais simplement lui permettre de repousser la date d'exécution. Leur établissement devrait se rapporter simplement aux difficultés qui entourent la balance des paiements et non pas à d'autres objectifs. Les garanties devraient être de nature temporaire et telles qu'il leur soit impossible de saper ou d'affaiblir de quelque façon que ce soit les principes de base qui régissent les opérations du groupe de la Banque mondiale et dont le succès a été si remarquable par le passé. Le réapprovisionnement de l'IDA appelle aussi un choix entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale. Les mérites et les désavantages de ces deux genres d'aide ont été discutés en profondeur et je ne tiens pas à rouvrir le débat maintenant. Même s'il est évident que la plus grande partie de l'aide, du moins dans un avenir immédiat, continuera à emprunter des voies bilatérales, il n'en existe pas moins un besoin réel d'aide multilatérale accrue et cette dernière a un rôle important à remplir. A titre de ministres des Finances et de gouverneurs qui se préoccupent du bon emploi des deniers publics, nous pouvons tirer une certaine satisfaction de la solidité des placements faits dans l'IDA et effectués par elle. La direction et le conseil d'administration ont insisté, non sans raison, pour que les projets soient choisis pour leurs seuls mérites économiques, pour qu'on ait recours au système international de soumissions concurrentielles et pour qu'on tienne compte des politiques de développement des emprunteurs. De plus, nous avons bonne raison de croire que les activités du groupe de la Banque mondiale créent parmi les pays en voie de développement un climat qui accroît l'efficacité des programmes bilatéraux.

En terminant je signale que le Canada attache la plus haute importance au réapprovisionnement de l'IDA à un niveau sensiblement plus élevé. Cet appui va de pair avec la décision prise par mon gouvernement il y a quelque temps d'apporter des augmentations régulières au programme canadien d'aide extérieure. Cette décision vient tout juste d'être confirmée nonobstant les efforts que nous allons faire, au moyen de politiques budgétaires et autres, afin de

restreindre les pressions à la hausse exercées sur les coûts et les prix, pressions que j'ai déjà mentionnées. L'aide compte au nombre de nos priorités les plus urgentes et nous sommes bien décidés à suivre des lignes de conduite qui rendront disponibles les fonds requis.

S/A